

20101129_DL_08

OBJET :
Attribution de primes
exceptionnelles

Date de convocation :
5 novembre 2010

Date de séance :
29 novembre 2010

Date d'affichage :
13 décembre 2010

Membres en exercice : 34

Membres présents : 18

Membres votants : 19

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30



L'an deux mille dix, le 29 novembre à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaients présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Christian BOQUET, Michel CAPON, François DEBEUGNY, Yannick DESSAINT, Sébastien HARDY, Marion LEPRESLE, Patrice LETALLE, Dominique MAGNIER, Serge OLIVIER, Jean-Luc PETIT, Paul PILOT, Daniel PROUILLE, Jean-Claude RENAUX, Gilbert SAVY, Jean-Pierre TETU et Jean-Marc WISSOCQ.

Secrétaires de séance : Jean-Pierre TETU et Patrice LETALLE

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le rapport de présentation du Président
- Considérant que l'exercice 2010 a été marqué par le renouvellement de tous les marchés du syndicat mixte et la mise en place de la DSP

DELIBERE

ARTICLE 1 – Une prime exceptionnelle et non renouvelable de 2 500€ brut est attribuée à M. Yves BRIANÇON, Directeur de Somme Numérique

ARTICLE 2 – Une prime exceptionnelle et non renouvelable de 2 500€ brut est attribuée à Melle Marie-Laure CRESPEL, Adjointe au Directeur de Somme Numérique

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération..